

A3 CONFECTION

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2024

A3 CONFECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 300000 euros
Siège social : Route de Poitiers, 79350 CHICHE

Immatriculée au RCS NIORT 902 681 253

L'assemblée est présidée par

La SAS MERIS, SAS au capital de 1.000 Euros, ayant son siège social sis 24 avenue de Paris – 79240 MONTCOUTANT SUR SEVRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIORT, sous le numéro 842 333 783, représentée par Monsieur Davy RABY en sa qualité de Président,

sont présents :

Madame Valérie LOISEAU, née le 27 mars 1968, demeurant La MAUPETITIERE – 70320 MONCOUTANT SUR SEVRE

La SAS DUFIPARM, SAS au capital de 1.000 Euros, ayant son siège social sis 10 rue du Colisée – 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le numéro 853 284 040, représentée par Monsieur François DUCOULOMBIER en sa qualité de Président,

Soit au total 3 associées présents, totalisant 100% des actions composant le capital.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le 12 juillet 2024, les Associées de la SAS A3 CONFECTION se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur les résolutions ci-après énoncées.

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de la SAS MERIS
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs à donner.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions décidées par les actionnaires :

Première résolution : Démission du Président

Les Associés prennent acte de la démission de la SAS MERIS de ses fonctions de Président à compter du 12 juillet 2024. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée par les associées à l'unanimité.

 VL
DL

Deuxième résolution : Nomination du nouveau Président

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de nommer à compter de ce jour, en qualité de Président de la Société :

la SAS DUFIPARM,
SAS au capital de 1.000 Euros,
ayant son siège social sis 10 rue du Colisée – 75008 PARIS,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 853 284 040,
représentée par Monsieur François DUCOULOMBIER

Laquelle a accepté le mandat qui lui est confié et a déclaré ne faire l'objet d'aucune décision, d'interdiction ou incompatibilité de nature à faire obstacle à l'exercice de ses fonctions.

Le Président est nommé pour une durée illimitée. Il exercera ses fonctions dans les conditions fixées par les statuts.

Les actionnaires décident que le nom du président sera porté dans les statuts.

Cette résolution est adoptée par les associées à l'unanimité.

Troisième résolution - Pouvoir

L'assemblée des associées confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée par les associées à l'unanimité.

* * *

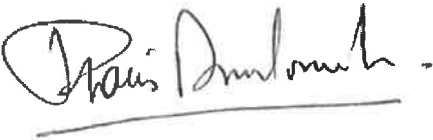
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 18h00.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CHICHE

Le 12 juillet 2024

En 4 exemplaires originaux

Président La SAS DUFIPARM Elle-même représentée par Monsieur François DUCOULOMBIER son président 	Associé La SAS MERIS Elle-même représentée par Monsieur Davy RABY son président 
Associée Madame Valérie LOISEAU 	